

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-176

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Membres en exercice	90
Présents titulaires	79
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	9
Absents	2

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacqueline BENAHMED représentée par Geneviève CARPE, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicolas DAUMONT LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe LHOSTE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS

Absents :

Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARISESTMARNE&BOIS

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984, notamment son article 34,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement,

CONSIDERANT qu'il appartient, ainsi au Conseil de Territoire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que l'actualisation du tableau des effectifs de l'EPT vise à tenir compte des évolutions de carrière des agents de l'EPT et des transferts de personnels des communes vers l'EPT, à savoir :

1. Transformation de postes suite aux avancements de grade 2021 :

- Transformation de deux postes d'adjoints administratifs en postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe,
- Transformation de deux postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe en postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
- Transformation de deux postes de rédacteurs en postes de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe,
- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste d'administrateur en poste d'administrateur hors classe,
- Transformation d'un poste d'administrateur hors classe en poste d'administrateur général,
- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine en poste d'attaché principal de conservation du patrimoine,
- Transformation de trois postes d'adjoints techniques en postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe,
- Transformation de vingt postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe en postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal,
- Transformation d'un poste d'ingénieur principal en poste d'ingénieur hors classe,

2. Transformation de postes suite à mutation (départs) :

- Transformation d'un poste d'ingénieur principal en poste d'ingénieur,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique.
- Transformation d'un poste d'attaché principal en poste d'attaché
- Transformation de deux postes d'adjoints du patrimoine en poste d'adjoints administratifs
- Transformation d'un poste d'un poste d'agent de maîtrise principal en poste d'ingénieur
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-176-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020

3. Transferts de personnels de la compétence ordures ménagères de Maisons-Alfort

- Transfert de trois postes d'adjoints techniques territoriaux
- Transfert d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Transfert d'un poste d'adjoint administratif

DELIBERE

ARTICLE 1 :

1. Transformation de postes suite aux avancements de grade 2021 :

- Transformation de deux postes d'adjoints administratifs en postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe,
- Transformation de deux postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe en postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
- Transformation de deux postes de rédacteurs en postes de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe,
- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste d'administrateur en poste d'administrateur hors classe,
- Transformation d'un poste d'administrateur hors classe en poste d'administrateur général,
- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine en poste d'attaché principal de conservation du patrimoine,
- Transformation de trois postes d'adjoints techniques en postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe,
- Transformation de vingt postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe en postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal,
- Transformation d'un poste d'ingénieur principal en poste d'ingénieur hors classe,

2. Transformation de postes suite à mutation (départs) :

- Transformation d'un poste d'ingénieur principal en poste d'ingénieur,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique.
- Transformation d'un poste d'attaché principal en poste d'attaché
- Transformation de deux postes d'adjoints du patrimoine en poste d'adjoints administratifs
- Transformation d'un poste d'un poste d'agent de maitrise principal en poste d'ingénieur
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique

3. Transferts de personnels de la compétence ordures ménagères de Maisons-Alfort

- Transfert de trois postes d'adjoints techniques territoriaux
- Transfert d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Transfert d'un poste d'adjoint administratif

ARTICLE 2 :

APPROUVE le tableau des effectifs de l'EPT ParisEstMarne&Bois ci-annexé.

ARTICLE 3 :

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de l'EPT

ParisEstMarne&Bois en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-176-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANO

La présente délibération publiée le *15/12/2020*
est exécutoire à la date du *15/12/2020*
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le *15/12/2020*

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-176-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020